



Soucis divorce s'annoncant très difficile...

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **00:12**

Bonjour, rnrnJ'ai vraiment besoin de vos conseils : rnrnMes parents sont mariés depuis 25 ans. Juste avant Noël 2008, ma mère est partie avec tous les papiers (fiche de paye, contrat d'assurance, d'assurance vie, documents de banques... bref tout tout tout). Elle se trouve donc en possession de toute la "vie" de mon père entre ses mains. rnrnElle vide leur maison petit à petit, a fermé à clef la salle de bain où se trouve la baignoire (moyen de détente préféré de mon père), et a même pris les "boîtes à souvenir" de ma sœur et moi. rnrnLe dialogue avec elle est impossible. Dès qu'on lui demande quelque chose (nous rendre nos boîtes, donner la clef de la salle de bain, nous fournir nos papiers d'assurance etc), elle nous menace avec des assistantes sociales, des huissiers et avocats par là, des "de toute façon comme je n'ai pas de revenu, c'est vous (ma sœur et moi) qui allez payer mon loyer etc ... rnrnPour info, ma mère a du travailler tout au plus 2 ans dans sa vie, elle ne touche donc pas de chômage ni de retraite ... mais elle a un train de vie extravagant ... resto tous les jours, Audi A6, goûter dans un salon de thé etc... rnrnMon père est en totale dépression, il n'accepte pas le divorce de peur qu'elle fasse vendre la maison qu'il a construite et celle des parents de mon père. Il a été en arrêt maladie pour dépression minimum 5 mois complets depuis Noël. Il a une chance énorme d'avoir un employeur comme il a mais ça ne durera pas. rnrnLe clou du spectacle, c'est qu'elle est partie avec la quasi totalité des économies (elle avait accès à tous les comptes communs et de mon père), elle a donc vidé les comptes communs et ceux de mon père mais n'a pas touché au livret à son nom et en a bloqué la délégation. Quand on lui fait remarquer (car elle se fait passer pour "pauvre"), elle nous dit qu'elle l'a signalé à son avocat et qu'elle prend sa part avant le divorce par précaution ... rnrnLe médecin de mon père est très inquiet de son état et m'a confié qu'il pensait que mon père n'arrivera jamais à reprendre le travail vu sa dépression (coucher 22h/24 7j/7, ne mange plus et ne supporte même plus le chien ...) et a peur qu'il se suicide !!! rnrnMon père se retrouve donc à 60 ans : rn- en dépression, prêt au suicide rn- en arrêt maladie rn- à deux doigts de perdre son travail rn- dans l'impossibilité de monter son dossier retraite (elle a toutes ses fiches de paye etc) rn- sans économie pour sa

retraite rnrnrnj'aimerai savoir ce que je peux faire en tant qu'enfant, ma

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **00:13**

j'aimerai savoir ce que je peux faire en tant qu'enfant, ma mere jou de cette dépression pour continuer a se servir dans les comptes et notamment sur la paye de mon pere mais ne demande pas le divorce .. rn(facile la vie, argent de poche a volonté, voiture assurance téléphone payé etc) rnrnJ'aimerai forcer le divorce et éviter qu'elle ne dépense tout l'argent que mon pere (seul) a economiser et protéger le patrimoine immobilier de la famille. Mais mon pere ne veut pas demander le divorce de peur qu'elle le prenne mal et se venge en vendant le patrimoine familiale rnrnMerci de vos opinions et conseils rnrnMax et sa soeur qui n'en peuvent plus de cette situation

Par **Upsilon**, le **04/06/2009** à **10:07**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnDans tous les cas, c'est une situation extrêmement difficile à gérer, d'autant plus pour vous.... rnrnJe ne vois que deux solutions:rn1° Convaincre votre père de demander le divorce pour faute. Votre mère ayant:rnQuitté le domicile conjugalrnPorté de lourdes atteintes à la communauté financièrnrVolé certains documentsrnEt ne respectant plus ses enfants,rnrnIl n'aura aucun mal à l'obtenir. La principale difficulté est que cette procédure peut être longue, d'autant plus si votre mère fait tout trainer (avec appel etc).rnrnD'ou la seconde solution:rn2° Saisir un juge aux affaires familiales pour qu'il prenne toutes les mesures d'urgence nécessaires à faire cesser les troubles causés par votre mère (au moins les troubles financiers). Ensuite, demander le divorce soit par consentement mutuel, soit pour faute. rnrnConcernant les biens immobiliers, si l'immeuble est commun votre mère pourra demander à ce qu'on le vende. Sachez que votre père peut se proposer de racheter sa part. rnrnConcernant l'immeuble des parents de votre père, elle n'a strictement AUCUN droit dessus s'il en a hérité ou reçu en donation (sauf clause d'entrée en communauté). La seule façon pour elle d'atteindre l'immeuble propre serait que votre père ne puisse pas payer les frais du divorce et qu'il soit dans l'obligation de revendre ce bien pour les payer. Mais, encore une fois, elle ne pourrait même pas l'y forcer.

Par **maxtofurious**, le **04/06/2009** à **12:04**

Bonjour et merci de me répondre aussi vite rnrnLe probleme, c'est que nous parlons de sommes avec quatre zéros et nous pensons meme qu'elle mettait de coté depuis des années des sommes de 1000€ par moi. rnrnSi elle decide de faire vendre la maison, mon pere n'a plus rien pour racheter la part ... il lui reste tout juste de quoi acheter une voiturernrnPouvez vous m'en dire plus sur l'heritage ? EN fait mon pere a hérité d'un terrain de quelque hectare sur lequel la ferme de mes parents se trouvait. Il a ensuite construit une maison neuve sur ce terrain. Je pense qu'il était déjà marié lors de l'héritage ... Quel contrat de mariage jouerai en sa défaveur ?rnrnJe pense qu'une seule chose pourrait motiver mon pere, c'est la peur que MOI et ma soeur on entreprenne des actions en justice contre notre mere... que peut on faire pour faire bouger les choses ?rnrnEncore merci de prendre du temps pour moi, ces 6 mois on été

trés pénible et l'ajout du chômage pour nous 2 accelere énormément la descente du moral....